

FICHE INSCRIPTION SECTION BASKET SAISON 2017/2018

CATEGORIES



<input type="checkbox"/> Senior né(e)s avant 1997	<input type="checkbox"/> U20 nés en 1996-1997-2000	<input type="checkbox"/> U17 nés en 2001 et 2002	<input type="checkbox"/> U15 né(e)s en 2003 et 2004
<input type="checkbox"/> U13 né(e)s en 2005 et 2006	<input type="checkbox"/> U11 né en 2007 et 2008	<input type="checkbox"/> U9 né(e)s en 2009 et 2010	<input type="checkbox"/> U7 à partir de 2013

NOM: PRENOM: NE LE:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

TELEPHONE 1: TELEPHONE 2:

E-MAIL:

COTISATION

LICENCE : CATEGORIE :

ASSURANCE :

A RAJOUTER AU PRIX:

assurance A : 3,70 €		PAIEMENTS ECHELONNES
assurance B : 9,50 €		
	COTISATION	3 Fois
SENIORS :	190 €	63,33 €
CADETS / JUNIORS:	180 €	60 €
MINIMES / BENJAMINS:	170 €	56,66 €
POUSSINS /Mini et Baby	150 €/130€	50€/43,33 €
LOISIRS:	100 €	

Paiements échelonnés: les 3 chèques devront être remis en même temps que le dossier. ils seront encaissés les trois mois suivants la remise du dossier

Mutation: les frais de mutations sont pris en charge à 50% par le club, soit entre 30€ et 70€ selon les catégories et les joueurs

Pour les créations: le prix de la licence est hors assurance facultative. Si vous ne desirez pas opter pour l'assurance FFBB, vous devez obligatoirement joindre à votre demande de licence une attestation d'assurance scolaire ou d'assurance multirisque où votre nom est mentionné.

Pour les renouvellements: l'assurance se renouvelle par tacite reconduction. Joindre uniquement une attestation de votre assurance si vous n'avez pas opté pour l'assurance FFBB.

Pour des raisons d'hygiène, chaque licencié devra apporter sa propre bouteille d'eau lors des entraînements et des matchs.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, aucune personne ne pourra participer aux entraînements si elle n'est pas licenciée en catégorie " joueur " et si elle n'est pas à jour de sa cotisation.

Le club n'est pas responsable de toute perte de bijoux ou autres objets de valeur.

1) Un joueur, un entraîneur ou un dirigeant ayant reçu une faute technique ou disqualifiante sans rapport devra verser une amende au club de 125 euros à la première faute, puis, 125 euros à la deuxième afin de couvrir l'amende due à la 1ère suspension engendrée par ces infractions.

2) Un joueur ou autre, passible d'une faute disqualifiante avec rapport sera suspendu sur le champ par le club et devra s'acquitter des frais engendrés par la sanction avant de pouvoir reprendre part à la compétition.

A FOURNIR

ADHESION MAISON DE QUARTIER: 20€ (en plus de la cotisation de la licence)
établir un chèque séparé à l'ordre de la Maison de Quartier des Chartrons

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Le(s) chèque(s) de la cotisation.
Ordre US CHARTRONS BASKET | <input type="checkbox"/> Le chèque d'adhésion. Ordre
Maison de quartier des Chartrons | <input type="checkbox"/> Une photo d'identité avec
son nom au dos |
| <input type="checkbox"/> La fiche d'inscription remplie
et signée | <input type="checkbox"/> La demande de licence fournie par
le comité de gironde | <input type="checkbox"/> Attestation assurance le
cas échéant |

Aucun dossier ne sera pris en compte si les règlements de la cotisation et de l'adhésion ne sont pas joints. Pour les paiements échelonnés: joindre tous les chèques. Aucune cotisation ne sera remboursée, ni réduction accordée après le dépôt de la licence au Comité de Gironde.

SIGNATURE

FAIT LE:/...../.....

